Annexe 3

Attestation d'éligibilité d'un agent à l'accès à l'emploi titulaire

(pièce à joindre au dossier d'inscription)

NOM (de famille et d'usage) :
PRÉNOMS :
DATE DE NAISSANCE :
FONCTIONS EXERCÉES :
ADMINISTRATION ACTUELLE OU DERNIÈRE ADMINISTRATION :

Cocher obligatoirement une seule case

Situation n°1 :

☐ **Remplit les conditions d'accès au CDI au 13 mars 2012** avec une quotité de service égale ou supérieure à 70 % d'un temps complet (conditions définies aux articles 8 et 9 de la loi n ° 2012-347 du 12 mars 2012). **Compléter la page 2 ou 3** selon la situation de l'agent au 31 mars 2011.

Situation n°2 :

☐ **Bénéficie d'un CDI** avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet **à la date du 31 mars 2011** (sur le fondement de l'article 4 ou du 1er alinéa de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 ou du I de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000).
Préciser le niveau de catégorie (A, B ou C) du contrat au 31 mars 2011 : **…….. Compléter la page 2**.

Situation n°3 :

☐ **Bénéficie d'un CDD** avec une quotité de service égale ou supérieure à 70 % d'un temps complet **à la date du 31 mars 2011**, pour répondre à un **besoin permanent** de l'administration (sur le fondement de l'article 4 ou du 1er alinéa de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984. **4** années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies soit au cours des **6** ans précédant le 31 mars 2011, soit à la date de clôture des inscriptions dont au moins **2** années dans les **4** ans précédant le 31 mars 2011 - dans le cas contraire ne pas cocher la case). **Compléter la page 2**.

Situation n°4 :

☐ **Bénéficie d'un CDD** avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet **à la date du 31 mars 2011**, pour répondre à un **besoin temporaire** (sur le fondement du 9ème alinéa de l'article 3 ou du 2ème alinéa de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984. Au moins **4** années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies dans les **5** ans précédant le 31 mars 2011- dans le cas contraire ne pas cocher la case). **Compléter la page 3**.

Au vu des informations à la disposition des services de gestion, cet agent remplit les conditions d'éligibilité prévues aux articles 2 et 4 de la loi du 12 mars 2012 pour se présenter aux recrutements réservés du niveau de la catégorie (préciser A, B ou C) **…….**

Les épreuves reposant principalement sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, il lui est conseillé de candidater au recrutement réservé pour l'accès à l'emploi titulaire du corps dont les missions correspondent au plus près de celles qu'il a exercées : (préciser corps et éventuellement grade pour les corps de catégorie C) **……**

(page 1)

Nom : Prénoms :

Situations n°1, n°2 ou n°3

AGENT SUR BESOIN PERMANENT AU 31 MARS 2011 EN CDD OU CDI
(recruté au 31 mars 2011 sur le fondement de l'article 4 ou de l'article 6 alinéa 1 de la loi n° 84-16 du11 janvier 1984 ou de l'article 34-I de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Période de services prise en compte : du 31 mars 2005 à la date de clôture des inscriptions au recrutement

Fondement juridique du contrat. Indiquer l'article et l'alinéa applicable (1)	**Administration signataire du contrat ou de l'attestation d'engagement**	**Affectation** (pour le compte de quelle administration l'agent a exercé, préciser s'il s'agit d'une UMR)	**Niveau de catégorie des fonctions** (A, B ou C)	**Fonctions exercées**	**Quotité de service** (2)	**Période** (du / au) **Préciser le cas échéant si CDI**	**Durée en années, mois et jours (..ans/..mois/..jours)** (3)
TOTAL des services à la date de clôture des inscriptions :							
- **catégorie A**							
- **catégorie B**							
- **catégorie C**							
- toutes catégories confondues							

(1) Soit loi du 11 janvier 1984 : art. 3 alinéa 9 ou art. 4 ou art. 6 alinéa 1 ou art. 6 alinéa 2 ; **soit** loi du 12 avril 2000 : art. 34-I.
(2) Pour les vacataires préciser le nombre d'heures.
(3) Selon les règles de décompte de l'ancienneté prévues aux 5ème et 6ème alinéas du I de l'article 4 de la loi du 12 mars 2012.

NB : l'agent devra fournir les pièces justificatives (copies des contrats, attestations d'emploi…) de ses services publics effectifs au bureau en charge de la vérification de la recevabilité de sa candidature.

Fait le …….. NOM et Prénom du responsable du service de gestion des ressources humaines

Cachet du service Signature du responsable RH

(page 2)

Nom : Prénoms :

Situations n°1 ou n°4

AGENT SUR BESOIN TEMPORAIRE AU 31 MARS 2011 EN CDD
(recruté au 31 mars 2011 sur le fondement l'article 3 alinéa 9 ou de l'article 6 alinéa 2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).

Période de services prise en compte : du 31 mars 2006 au 31 mars 2011

Fondement juridique du contrat. Indiquer l'article applicable (1)	**Administration signataire du contrat ou de l'attestation d'engagement**	**Affectation** (pour le compte de quelle administration l'agent a exercé, préciser s'il s'agit d'une UMR)	**Niveau de catégorie des fonctions** (A, B ou C)	**Fonctions exercées**	**Quotité de service** (2)	**Période** (du / au) **Préciser le cas échéant si CDI**	**Durée en années, mois et jours (..ans/..mois/..jours)** (3)
TOTAL des services au 31 mars 2011							
- **catégorie A**							
- **catégorie B**							
- **catégorie C**							
- toutes catégories confondues							

(1) Soit loi du 11 janvier 1984 : art. 3 alinéa 9 ou art. 4 ou art. 6 alinéa 1 ou art. 6 alinéa 2 ; soit loi du 12 avril 2000 : art. 34-I.
(2) Pour les vacataires préciser le nombre d'heures.
(3) Selon les règles de décompte de l'ancienneté prévues aux 5ème et 6ème alinéas du I de l'article 4 de la loi du 12 mars 2012.

NB : l'agent devra fournir les pièces justificatives (copies des contrats, attestations d'emploi, etc.) de ses services publics effectifs au bureau en charge de la vérification de la recevabilité de sa candidature.

Fait le …….…….. NOM et Prénom du responsable du service de gestion des ressources humaines

Cachet du service Signature du responsable RH

(page 3)